



Madame TAUBIRA
 Ministre de la Justice
 13 place Vendôme
 75042 PARIS

Paris le 18 avril 2014

Objet : Pourquoi une opposition collective à la proposition de loi 1856

Mesdames, Messieurs les ministres ;

C'est dans un contexte très particulier que l'Assemblée Nationale va légiférer sur la protection de l'enfance et plus précisément sur l'autorité parentale. Alors qu'en France 410000 femmes sont battues par leur conjoint, alors que 70000 sont victimes de mariages forcés "légalisés", que des millions sont confrontées à des manipulateurs pervers, alors que 10 % des enfants sont victimes d'abus ou de violences sexuelles (avec une forte proportion d'incestes) , les assemblées ont décidé de banaliser le transfert des enfants des couples séparés. Le Sénat avait récemment voté un amendement visant à imposer la résidence alternée par défaut comme organisation de base des hébergements -et ce avec le soutien de la droite parlementaire- C'est maintenant l'Assemblée Nationale qui- à l'initiative de la gauche- souhaite aller encore plus loin avec la proposition 1856 .

La Ligue Française des Droits de l'Enfant voudrait vous alerter sur les conséquences préoccupantes de cette proposition qui vise à assigner les enfants à double résidence lorsque les parents se séparent. Balloté entre deux adresses, l'enfant deviendra un "ofmi", *un objet flottant mal identifié*, errant entre différents pôles parentaux, au gré des caprices des adultes. C'est faire bien peu de cas des constats alarmants des plus grands spécialistes de la pédopsychiatrie ainsi que des psychologues spécialisés dans la petite enfance, particulièrement lorsqu'il n'y a pas d'accord parental et pire encore en cas de conflits. Les "hommes grues" que l'on semble particulièrement entendre sont de parfaits exemples de misogynie dont même le ministres femmes ont été l'objet.. . Quant aux enfants, en cas de séparation des parents, il ne s'agit pas de systématiser et de faire une généralité de situations particulières toujours uniques. Chaque situation de séparation ou de divorce doit être examinée avec professionnalisme et minutie au cas par cas. L'idéologie simpliste et trop souvent limitée à un slogan ("égalité hommes-femmes") est très mauvaise conseillère.

Il s'agit en priorité de respecter et de tenir compte des souffrances humaines au delà des apparences, et non pas de chosifier les réalités psychiques en les aplanissant ou en les simplifiant. Les enfants ne sont pas des objets à se partager. Les pays qui ont légiféré pour satisfaire les revendications étrangères à l'équilibre des enfants observent une multiplication des pathologies dont les enfants sont victimes et reviennent en arrière quelques années après. C'est le cas des Etats-Unis, des pays nordiques, de l'Australie etc.. Quant au Danemark, il a d'ailleurs légiféré en mars 2012, et à l'unanimité des députés, pour que le 50/50 ne puisse plus être imposé.

Les déclarations de madame Ségolène Royal au Monde (magazine du 3 mars 2012) à l'occasion des dix ans de loi de 2002 sur la résidence alternée, confirment cette analyse. Elle y constate :

« Effectivement la résidence alternée a fait **des enfants itinérants**. C'est à eux que l'on demande de cavalier, de s'adapter alors qu'ils subissent la séparation de leurs parents. Cela peut être très déstabilisant... [une loi] qui entend imposer ce mode de garde par défaut, je ne la trouve pas bonne. ... » Et elle ajoute : "**cette proposition de loi sent son règlement de compte contre les femmes...**"

Pour notre ligue, ce sont les enfants qui en seront en effet les principales victimes, des enfants totalement pris pour des objets qu'on se partage sans tenir compte de leurs souhaits, **de leur équilibre et de leur devenir**.

C'est pourquoi les associations de la Ligue Française des Droits de l'Enfant vous demandent d'agir pour que la France respecte la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant et renonce à cette proposition 1856**.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre l'expression de nos sentiments respectueux

Josette MONDINO

Présidente de la Ligue Française des Droits de l'Enfant

Adresse : ADUA 75 rue de Lourmel 75015 PARIS

Contact : e-mail : jmondino@adua.com – Tel : 0977601973

Contact e-mail : ligue.fr.droitsdelenfant@gmail.com Tel : [0977601973](tel:0977601973)

0020Site web <http://www.ligue-francaise-droits-enfant.fr>

